



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> 40442	De <b>M. Yannick Favennec</b> ( Union des démocrates et indépendants - Mayenne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture, agroalimentaire et forêt		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture, agroalimentaire et forêt
<b>Rubrique</b> >élevage	<b>Tête d'analyse</b> >lait	<b>Analyse</b> > prix. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>22/10/2013</b> Réponse publiée au JO le : <b>07/01/2014</b> page : <b>62</b>		

### Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur l'augmentation du prix du lait payé aux producteurs, négociée dans le cadre de la hausse des marchés. Il semblerait en effet que les industriels transformateurs envisagent de considérer cette augmentation d'environ 25 euros les 1 000 litres comme une avance de trésorerie récupérable en fin d'année. S'agissant d'une mesure issue d'une médiation réunissant tous les acteurs de la filière, il est tout simplement inacceptable qu'elle soit remise en cause et que les éleveurs ne bénéficient pas de l'amélioration du marché du lait. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre afin que les engagements pris vis-à-vis des producteurs laitiers soient respectés.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement s'est saisi depuis plusieurs mois de la question des relations commerciales entre les enseignes de la grande distribution et leurs fournisseurs. En effet, les possibilités qu'ont les laiteries de suivre les tendances de marchés ou de prendre en compte la hausse des coûts de production dépendent de leur capacité à négocier des tarifs correspondant avec leurs clients. Des avancées seront intégrées dans le projet de loi sur la consommation, adopté à l'assemblée nationale le 3 juillet 2013 et au sénat le 13 septembre 2013, qui propose diverses adaptations de la loi de modernisation de l'économie. Sans attendre les effets de la loi, le ministre de l'agriculture, l'agroalimentaire et de la forêt a réuni tous les acteurs de la filière (producteurs, transformateurs, distributeurs) le 8 avril 2013. Le constat de la nécessité de revaloriser le prix payé au producteur a été partagé. Un médiateur a été désigné afin de trouver une solution. Comme il s'y était engagé, le ministre chargé de l'agriculture a réuni à nouveau les acteurs de la filière laitière le 10 octobre 2013 afin de dresser collectivement le bilan de l'évolution de la situation du marché. L'ensemble des participants a fait le constat que les conditions de marché permettaient que les producteurs de lait bénéficient d'un prix moyen 2013 supérieur d'au moins 25 euros/1000 litres à celui de 2012. De plus, l'ensemble des participants s'est accordé sur le fait que les hausses accordées en 2013 devaient être considérées comme la base des négociations entre industriels et distributeurs pour 2014, afin que les producteurs de lait bénéficient du maintien d'une conjoncture favorable. Le ministre de l'agriculture, l'agroalimentaire et de la forêt a invité la filière laitière à renouer un dialogue constructif dans le cadre de l'interprofession, afin de donner des perspectives pour l'année 2014 à tous les acteurs de la filière et d'améliorer de façon structurelle les relations commerciales tout au long de la filière.